

## **L'histoire de l'OSAR – une chronologie**

### **Admission libre et généreuse des réfugiés - Les années 1936-1975**

#### **1936**

Le 17 juin, l'Office central suisse d'aide aux réfugiés est créé à Olten et regroupe 13 organisations d'entraide, que 6 autres viendront rejoindre par la suite, afin de soutenir les victimes du régime nazi exilées en Suisse.

#### **Dès 1945**

L'Office assume différentes missions centrales, offre des conseils juridiques, travaille au rapatriement des personnes déplacées et à l'institution de l'asile permanent pour les réfugié-e-s dans l'incapacité de voyager.

#### **Dès 1947**

Opérations spéciales pour les réfugié-e-s handicapé-e-s et âgé-e-s (jusque dans les années 70). Des accueils collectifs de réfugié-e-s venu-e-s de Hongrie (1956), du Tibet (1962), de Tchécoslovaquie (1968), d'Ouganda (1972), du Chili (1973), d'Indochine (1975) et de Pologne (1981/82) caractérisent la politique d'asile suisse.

### **La Convention de Genève sur les réfugiés de 1951**

#### **1951**

La Convention de Genève sur les réfugiés, qui définit le statut relatif aux réfugié-e-s, est adoptée le 28 juillet lors d'une conférence spéciale de l'ONU à Genève. La Suisse y adhère en 1955.

#### **1957**

Le Conseil fédéral érige l'octroi de l'asile en maxime de l'Etat.

#### **1959/1960**

Dans le cadre de l'année mondiale du réfugié décrétée par l'ONU, l'Office central d'aide aux réfugiés organise de nombreuses activités. Un service de conférence (avec diapositives et film) est notamment créé.

#### **1961**

L'Office central fête ses 25 ans le 17 juin à Berne à l'occasion d'une «Journée du réfugié»

#### **1967**

La Suisse signe le protocole additionnel de l'ONU à la Convention sur les réfugiés, qui prévoit l'élargissement des dispositions de la convention aux réfugié-e-s du monde entier.

#### **1968**

Les représentants des œuvres d'entraide (ROE) sont institués: dans le rôle d'observateur neutre, ils doivent, par leur présence aux auditions sur les motifs d'asile, garantir une procédure équitable.

#### **1974**

Plusieurs organisations non étatiques d'aide aux réfugiés fondent le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés ECRE.

### **La ronde des révisions - de 1976 à 1994**

#### **1979**

Le 5 octobre, le Parlement adopte à Berne la première Loi suisse sur l'asile, qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1981 et dont l'esprit est remarquablement libéral.

#### **Dès 1980**

L'augmentation rapide du nombre de demandes d'asile donne lieu à des débats de politique intérieure controversés et débouche sur les premières révisions de la Loi sur l'asile (1983, 1986).

#### **1981**

Le 20 juin, l'Office central instaure une «Journée du réfugié, journée de l'hospitalité». Depuis lors, les Journées du réfugié ont lieu chaque année en juin.

#### **1986**

L'Office central célèbre ses 50 ans d'existence à Olten le 14 juin et lance la revue spécialisée «ASYL».

### **Changement de nom en 1991**

#### **1991**

L'Office central d'aide aux réfugiés devient «l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR».

Les incidents contre des centres de réfugié-e-s augmentent. Les milieux ecclésiastiques encouragent la création du Forum contre le racisme, dont l'OSAR assume le secrétariat pendant un an.

#### **1992**

Grâce à l'engagement déterminant de l'OSAR, la Commission suisse de recours en matière d'asile débute ses activités. En 2007, elle devient le Tribunal administratif fédéral.

### **Plus près de la Berne fédérale – de 1995 jusqu'à aujourd'hui**

#### **1995**

L'OSAR transfère son secrétariat général de Zurich à Berne pour être plus proche des activités politiques.

#### **1998**

L'OSAR publie le premier numéro de son magazine sur la politique d'asile «Planète Exil» et se dote d'un site Internet, alors plutôt rudimentaire.

#### **1999**

La nouvelle Loi sur l'asile, qui a subi des durcissements, est clairement acceptée par votation populaire.

#### **2003**

L'OSAR lutte contre le régime indigne de l'aide d'urgence, introduit en 2004 pour les personnes faisant l'objet d'une décision de non-entrée en matière. Ce régime est étendu à l'ensemble des requérant-e-s d'asile débouté-e-s en 2008.

## **Un vent contraire souffle sur la protection des réfugié-e-s**

### **2004**

L'OSAR et l'UNHCR organisent à Berne le premier Symposium suisse sur l'asile («La protection des réfugiés»). D'autres symposiums ont lieu en 2006 («La Suisse et l'émergence d'un système d'asile commun en Europe»), en 2009 («La politique d'accueil de contingents et d'intégration»), en 2011 («Réfugié: une notion en mutation») et en 2013 («Une politique d'asile plus crédible – Quelles voies?»).

### **2006**

La nouvelle Loi sur l'asile et ses nouveaux durcissements sont acceptés à une nette majorité.

### **2009**

L'OSAR publie une nouvelle édition du «Manuel de la procédure d'asile et de renvoi» et, en collaboration avec l'UNHCR, l'ouvrage «Droit d'asile suisse, normes de l'UE et droit international des réfugiés».

### **2010**

Lors de son assemblée générale, l'OSAR accueille la section suisse d'Amnesty International en tant que nouveau membre.

### **2011**

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR fête ses 75 ans d'activités.

La revue «Asyl» fête ses 25 ans: la revue «Asyl» paraît depuis 1986. Au fil des ans, cette publication de l'OSAR a acquis une renommée à l'échelle nationale et est devenue une référence dans les domaines du droit et de la pratique de l'asile.

4<sup>ème</sup> symposium suisse sur l'asile: le 4<sup>ème</sup> symposium suisse sur l'asile a été consacré aux thèmes de la fuite et des expulsions en lien avec les changements climatiques, de la réinstallation des réfugiés et de la nécessité d'une réforme du droit en Suisse.

Voyages d'observation dans les Etats membres Dublin: l'OSAR appelle les autorités suisses à renoncer aux transferts Dublin vers Malte, la Grèce et Chypre, suite aux observations de terrain qui attestent de la précarité des conditions de vie des requérants d'asile dans ces pays.

### **2012**

10<sup>ème</sup> révision de la Loi sur l'asile: la Loi sur l'asile a connu de nouveaux durcissements qui touchent à la protection des droits des réfugié-e-s, notamment pas la suppression des procédures d'asile menées auprès des ambassades.

Changement de paradigme dans la politique d'asile: l'OSAR fait des propositions pour une procédure d'asile efficace, équitable et crédible qui repose notamment sur l'octroi d'une assistance juridique gratuite dispensée par des représentants indépendants.

**2013**

5<sup>ème</sup> symposium suisse sur l'asile: le 5<sup>ème</sup> symposium sur l'asile s'est tenu sous le titre «Une politique d'asile plus crédible – Quelles voies?». Parmi les sujets traités, une attention particulière a été portée au rôle des médias dans la débat public sur l'asile.

La fondation de l'Armée du Salut devient membre de l'OSAR.

**2014**

Début janvier, la phase pilote pour une procédure d'asile raccourcie est lancée à Zurich. Les requérant-e-s d'asile sont accompagnés par un conseiller ou une conseillère juridique pendant toute la durée de la procédure d'asile. L'OSAR garantit le conseil juridique, sous mandat de la Confédération et en collaboration avec le centre de conseil juridique Berner Rechtsberatungsstelle für Menschen in Not, l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) et l'Union Suisse des Comités d'Entraide Juive (VSJF).

**2015**

Le 6<sup>ème</sup> symposium suisse sur l'asile se consacre surtout à l'intégration et dirige l'attention du pouvoir politique et du grand public sur la situation intenable de ceux considérés comme admis à titre provisoire, représentant près de la moitié des procédures d'asile clôturées avec le statut de bénéficiaire de la protection.

La 11<sup>ème</sup> révision de la Loi sur l'asile. De nouveaux durcissements pour les requérant-e-s d'asile sont décidés, avec notamment la suppression de la désertion comme motif d'asile, mesure destinée à dissuader les réfugié-e-s érythréen-ne-s surtout (ce qui s'est révélé être une erreur prévisible).

**2016**

Le 5 juin 2016 représente un tournant. Après 11 révisions de la Loi sur l'asile qui ont été inutilement combattues par l'OSAR en raison des durcissements constants, une procédure de demande d'asile est finalement mise en place, avec un déroulement beaucoup plus rapide, garantissant une protection juridique gratuite aux requérant-e-s d'asile dès le premier jour de la demande. Deux tiers des votants ont approuvé cette amélioration marquante de la situation des requérant-e-s d'asile.